

*Protection de l'environnement—Loi*

L'hon. Charles Mayer (au nom du ministre de l'Environnement) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de donner la parole au secrétaire parlementaire, la Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le président du comité présente son rapport?

Des voix: D'accord.

---

## AFFAIRES COURANTES

[Français]

### LE PROJET DE LOI C-10

#### PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, récemment, on me faisait l'honneur de me choisir président du Comité législatif étudiant le projet de loi C-10.

J'ai l'honneur aujourd'hui, monsieur le Président, non sans remercier les membres du Comité ainsi que tout le personnel de la Chambre qui nous a secondé, de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du Comité du projet de loi C-10, «Loi prévoyant la remise de la dette liée à l'aide publique au développement relativement à certains prêts consentis par le gouvernement du Canada à des gouvernements de l'Afrique subsaharienne», sans modification.

J'ai donc l'honneur de déposer ce rapport aujourd'hui.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.]

---

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

### LOI SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

#### MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Bouchard (Lac-Saint-Jean) portant que le projet de loi C-22, loi modifiant la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je veux faire quelques brèves observations à l'occasion de la troisième lecture du projet de loi C-22. Permettez-moi d'abord de remercier les membres du comité permanent d'avoir traité de cette mesure législative avec tant d'efficacité et de célérité. J'aimerais aussi remercier personnellement les nombreux fonctionnaires du ministère dont la collaboration a été très utile.

Les membres du comité savent que le projet de loi actuellement à l'étude en troisième lecture est une mesure législative très brève et très directe. On a jugé nécessaire de régler certains problèmes juridiques rencontrés dans la mesure initiale depuis son adoption en juin dernier.

A mon avis, la mesure législative dont la Chambre est saisie corrige effectivement ces faiblesses. Ainsi, nous serons en mesure d'appliquer le règlement qui doit entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet prochain, conformément aux exigences du protocole de Montréal. Le gouvernement canadien a été très heureux de conduire le bal à l'époque du protocole de Montréal et nous sommes impatients que ce règlement entre en vigueur.

Je pense que nous comprenons tous que l'objectif de réduction du taux d'émission de CFC de 50 p. 100 prévu dans le protocole de Montréal n'est plus acceptable. En fait, le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) a déjà promis que le gouvernement canadien s'efforcera de diminuer les émissions de CFC de 80 p. 100 d'ici la fin de la prochaine décennie. En outre, il a accepté au nom du gouvernement l'objectif d'éliminer toutes les émissions de CFC d'ici là.

Il est extrêmement important que tous les partis unissent leurs efforts pour que le règlement soit efficace. Je pense que c'est le cas en ce qui concerne le protocole de Montréal. Comme tous les autres députés de la Chambre, je ne cesserai de m'attaquer à cette question cruciale. Les députés de toutes les allégeances doivent reconnaître la menace que les CFC représentent pour la couche d'ozone, si importante pour la santé des Canadiens et de tous les habitants de la Terre.

J'espère que la Chambre adoptera rapidement ce projet de loi qu'elle a étudié jusqu'ici avec diligence.

Mme Sheila Copps (Hamilton—Est): Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre la parole pour appuyer ce projet de loi. Je dois admettre, toutefois, que le secrétaire parlementaire, en parlant du protocole de